

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition Ecologique

Direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme, et des paysages
Agence nationale de l'habitat
Direction générale

**Délibération n° 2020-37 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat
(Anah) du 14 octobre 2020**

Financement exceptionnel du chef de projet du territoire de Fessenheim

NOR : TREL2035514X

(Texte non paru au journal officiel)

Dans le prolongement de la délibération 2019-17 du 26 juin 2019 relative aux mesures d'accompagnement du projet de territoire de Fessenheim et par dérogation à la délibération 2020-26 du 17 juin 2020, relative au régime d'aide ingénierie – financement des chefs de projet, le Conseil d'administration autorise la mise en œuvre à titre exceptionnel du dispositif de financement des chefs de projet au maître d'ouvrage du programme d'intérêt général – transition énergétique mis en place dans le cadre du projet de territoire de Fessenheim.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel.

Fait le 14 octobre 2020.

Le Vice-Président du Conseil d'administration

F. ADAM